

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 11 janvier 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère:

Louise B. Gosselin  
Hugues Girouard  
Michel Larochelle  
Stéphane Bilodeau  
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Le conseiller Marcel Deneault est absent.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2009 concernant l'adoption du budget 2010.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2009.
5. Dépôt et adoption de la liste des comptes depuis le dernier rapport.
6. Lecture du courrier.
7. Période de questions.
8. Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Lucie Cloutier.
9. Financement des centres d'urgence 9-1-1 / Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
10. Renouvellement de la contribution annuelle à l'ADMQ et à la COMBEQ.
11. Demande d'appui financier soumise par l'Association québécoise des amis du patrimoine.
12. Participation financière au Centre communautaire d'Arthabaska.
13. Modification du règlement d'emprunt numéro 404-2004.
14. Acceptation de l'offre du taux d'intérêts suite à une demande de refinancement relativement à l'emprunt de 119 400\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 404-2004.
15. Demande d'aide financière relative au Programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche Municipalité amie des aînés.
16. Élaboration et mise en place d'une Politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés.
17. Autorisation de dépense – Matériaux de finition pour l'entrepôt
18. AFFAIRES NOUVELLES
19. Période de questions.
20. Clôture de la séance.

2010-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-003

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2009 concernant l'adoption du budget 2010.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les délibérations de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2009 concernant l'adoption du budget soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-004

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2009

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu que les délibérations de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-005

Dépôt et adoption de la liste des comptes depuis le dernier rapport

La liste des comptes du mois de décembre 2009 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant sept pages, totalisant 280 747,04\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2009 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 280 747,04\$.

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de décembre 2009, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Lecture du courrier**

- |   |   |
|---|---|
| Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | • Subvention de 11 923,27\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles                            |
| Recyc-Québec  | • Versement de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007 et du solde des années 2005 et 2006, un montant de 15 368,34\$ |
| Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation      | • Programmation des Journées INPACQ 2010 qui se dérouleront du 8 janvier au 24 février  |
| La ministre responsable des Aînés – Marguerite Blais                | • Présentation de la démarche Municipalité amie des aînés   |
| MRC d'Arthabaska  | • Dépôt des règlements 248, 249, 250, 251 et 252 et 253 adoptés le 9 décembre 2009  |
| Ministère de la Sécurité publique                                   | • Invitation au 10 <sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra à Saint-Hyacinthe les 16, 17 et 18 février 2010                                    |

**Période de questions**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-01-006

**Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Lucie Cloutier**

Considérant la demande d'autorisation de Lucie Cloutier, afin que Ferme Réalto S.E.P. puisse lui aliéner une partie de sa propriété, représentant une superficie de 38 hectares sur les parties de lots 234, 235, 236, 237, 238 et 239 du cadastre de la paroisse de St-Christophe;

Considérant qu'aucun usage à des fins autres que l'agriculture n'est demandé, la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que le morcellement projeté ne cause pas préjudice à la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que l'autorisation demandée n'affectera pas l'homogénéité du milieu de manière significative;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les activités agricoles des lots avoisinants;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-007

**Financement des centres d'urgence 9-1-1 / Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu ;  
Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-008

Renouvellement de la contribution annuelle à l'ADMQ et à la COMBEQ.

Attendu que l'association de l'ADMQ, représentant la directrice générale, et la COMBEQ, représentant l'inspecteur en bâtiment, invitent ses membres à renouveler leur adhésion pour l'année qui commence;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement des contributions annuelles 2010 aux associations de l'ADMQ et de la COMBEQ pour lesquelles la Municipalité consent à demeurer membre actif. Le coût de la contribution annuelle pour l'ADMQ est de 350,00\$ et de 255,00\$ plus les taxes applicables pour la COMBEQ.

En vertu de l'entente avec la municipalité de Ste-Anne-du-Sault, les coûts de la cotisation à la COMBEQ sont partagés à part égale entre les deux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-009

Demande d'appui financier soumise par l'Association québécoise des amis du patrimoine

L'Association québécoise des amis du patrimoine présente aux membres du Conseil une demande d'appui financier qui permettra notamment de payer les dépenses courantes comme les assurances et les frais de téléphonie.

Après discussion, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accorde une somme de 1 000,00\$ à l'Association québécoise des amis du patrimoine relativement à leur demande d'aide financière pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-010

Participation financière au Centre communautaire d'Arthabaska

Attendu que lors de l'étude du budget 2010 de la Municipalité, une demande de participation financière par le Centre Communautaire d'Arthabaska a été soumise aux membres du conseil;

Attendu que le Centre Communautaire souhaite le renouvellement de l'aide financière obtenue l'année dernière, soit une somme de 5 000,00 \$;

Après délibérations, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska accorde un montant de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour l'année 2010 au Centre Communautaire d'Arthabaska.

Que cette somme soit versée en janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-011

Modification du règlement d'emprunt numéro 404-2004

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 404-2004, la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska souhaite emprunter par billet un montant total de 119 400 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 119 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 404-2004 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 janvier 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2011.</b>	<b>10 100 \$</b>
<b>2012.</b>	<b>10 400 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>10 800 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>11 300 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>11 600 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>65 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 404-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-012

Acceptation de l'offre du taux d'intérêts suite à une demande de refinancement relativement à l'emprunt de 119 400\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 404-2004

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu :

QUE la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse Populaire Desjardins de Victoriaville** pour son emprunt de 119 400 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 404-2004, au prix de 100,00, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>10 100 \$</b>	<b>3,78 %</b>	<b>19 janvier 2011</b>
<b>10 400 \$</b>	<b>3,78 %</b>	<b>19 janvier 2012</b>
<b>10 800 \$</b>	<b>3,78%</b>	<b>19 janvier 2013</b>
<b>11 300 \$</b>	<b>3,78%</b>	<b>19 janvier 2014</b>
<b>76 800 \$</b>	<b>3,78%</b>	<b>19 janvier 2015</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-13

Demande d'aide financière relative au Programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche Municipalité amie des aînés

Considérant que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Considérant l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

Considérant que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration de sa politique familiale municipale;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

- D'autoriser madame Francine Moreau, directrice générale, à compléter la demande de soutien financier au montant de 24 000,00\$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés en déposant au ministère de la Famille et des Aînés les prévisions budgétaires ajustées liées à la réalisation de la démarche MADA.
- D'autoriser madame Francine Moreau, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-14

Élaboration et mise en place d'une Politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés

Attendu que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska s'engage à poursuivre et à terminer la Politique familiale ainsi que la démarche municipalité amie des aînés et de la déposer auprès du ministère de la Famille et des Aînés sans quoi la municipalité s'engage à rembourser la Corporation de développement économique des Bois-Francis (CDEBF (CLD)) de toutes sommes encourues par la CDEBF (CLD) pour la municipalité jusqu'à concurrence de l'aide financière de 24 000 \$ reçue du ministère de la Famille et des Aînés;

Attendu que la Corporation de Développement économique des Bois-Francis (CLD) s'engage à fournir une ressource pour l'élaboration de la Politique familiale, de superviser et de soutenir celle-ci dans le but d'offrir à la municipalité un résultat maximal tel qu'il est décrit dans le protocole d'entente signé entre la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska et la CDEBF (CLD);

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska donne en gestion à la Corporation de développement économique des Bois-Francis (CDEBF (CLD)) la somme de 24 000 \$ reçue du ministère de la Famille et des Aînés, pour assurer la mise en commun des ressources humaines et financières dans le but d'élaborer une politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés.

Qu'il est résolu de mandater madame Francine Moreau, directrice générale, pour signer tout document relatif à la gestion financière du programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche Municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-01-15

Autorisation de dépense – Matériaux de finition pour l'entrepôt

Attendu qu'en octobre 2009, le Conseil autorisait une dépense de 25 000\$ pour la construction d'un entrepôt municipal;

Attendu que les travaux ont été effectués en régie et que suite au rapport de l'inspecteur municipal un budget supplémentaire de 5000\$ serait nécessaire pour compléter les travaux intérieurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil autorise une dépense supplémentaire de 5 000\$ pour compléter les travaux intérieurs dont l'achat de tôle et autres matériaux de finition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2010-01-005, 2010-01-008, 2010-01-009, 2010-01-010, 2010-01-012 et 2010-01-015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2010.

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

2010-01-016

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Clémence Le May,  
Mairesse

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

